

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

SOMMAIRE.

Affaires d'Italie. Victoire remportée par les Piémontais sur les Autrichiens. Ordre du jour de l'armée. Le nombre des prisonniers. — Nouvelles de Paris. Réception du général Cavaignac. Le nouveau président de l'Assemblée. Proposition de M. Goudchaux. Question de la presse et du cautionnement. Arrestation d'un avocat. Compte-rendu de la banque. Proclamation du préfet de police à Paris. Interdiction de M. Mortier. Une inscription. Levée de scellés. Meurtre commis sur un garde mobile par un officier. Une terrible explosion. — Les quatre réunions. — Assemblée nationale. Rapport d'un grand nombre de pétitions. — Nouvelles locales. Aspect de la foire de Beaucaire. — Départements. Troubles à Strasbourg. Un nouveau bataillon de garde mobile. Distribution de la légion d'honneur.

Affaires d'Italie.

Les troupes Sardes viennent de remporter sur les Autrichiens, à Governolo, un avantage de quelque importance. Cet avantage a été mis à l'ordre du jour de l'armée dans les termes suivants :

« Soldats,

« Hier, une nouvelle rencontre de nos troupes avec l'ennemi a été signalée par une nouvelle victoire.

« S. E. le général Bava, tandis qu'il accourait par Borgoforte, au secours des Modénois menacés, avec la brigade Regina, le régiment de cavalerie génois, deux batteries d'artillerie, et la compagnie des Bersaglieri; ayant appris la retraite précipitée des Autrichiens à la simple annonce de son arrivée, reporta précipitamment ses troupes à Governolo, lieu de passage du bas Mincio, où se trouve un pont qui devait être fortement occupé par l'ennemi.

« C'est là que se livra un combat dont le résultat fut la fuite des Autrichiens de Governolo, la prise de deux canons, de quatre pièces de canon et de quatre cents prisonniers. »

Cet ordre du jour se termine par des éloges légèrement emphatiques, adressés par le chef d'état-major Sélasco aux soldats qui ont pris part à cette affaire.

— Les Autrichiens sont entrés à Ferrare, le 14 juillet, au nombre de 5,000 hommes; mais une autre correspondance nous apprend que deux heures après leur installation ils ont été forcés d'évacuer cette ville en présence d'un corps de 9,000 Piémontais.

Bulletin parisien.

Ce matin, le général Cavaignac, président du conseil, a reçu les officiers de tous les corps de l'armée présents à Paris, ceux de la garde nationale, les médecins militaires de l'armée, les cours de cassation et d'appel, et le tribunal de la Seine.

Les corps judiciaires étaient allés, dans la matinée, présenter les hommages à M. Marie, nouveau ministre de la justice.

En quittant l'hôtel de la place Vendôme, les honorables magistrats se sont rendus rue de Varennes, à l'hôtel de M. le président du conseil.

— M. Marrast, nouveau président de l'Assemblée, disposé depuis le jour de son élection, est arrivé aujourd'hui vers trois heures, au palais législatif. On croit que M. Marrast sera installé dans l'après-midi.

— M. le ministre des finances vient de faire à l'Assemblée la proposition d'un emprunt de 175 millions qui sera même être porté à 200 millions. Cette proposition a été favorablement accueillie.

— M. Goudchaux, dans l'exposé de motifs qu'il a lu aujourd'hui à l'Assemblée, au sujet de l'emprunt, a fait allusion au déficit que la réforme postale devra occasionner dans la première année de son établissement, c'est-à-dire en 1849. Ainsi tombent les bruits qui ont couru sur le rajournement de cette mesure importante.

— M. Goudchaux a demandé, dans le même exposé, que l'impôt sur le sel et les boissons, abrogé pour 1849, fût prorogé jusqu'en 1850. L'assemblée a paru comprendre l'impérieuse nécessité de ces mesures.

— M. le ministre de l'intérieur a proposé à l'Assemblée, dans la séance d'aujourd'hui, de distraire du crédit ouvert aux chemins de fer pour 1848, une somme de 6,000,000 applicable à l'achèvement immédiat d'un grand nombre de chemins vicinaux.

L'Assemblée a accueilli ce projet avec des marques non équivoques de satisfaction.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi relative à la presse, s'est réunie aujourd'hui. On assure que la proposition de M. Pascal Duprat a gagné un certain terrain sur le système du cautionnement.

— M. Colfavru, avocat, auquel on attribuait avant l'insurrection de juin la rédaction du *Père Duchêne*, a été arrêté ce matin à son domicile, en exécution d'un mandat de M. le juge d'instruction Hatton.

— La Banque continue à voir le numéraire augmenter dans ses caisses; la réserve s'est encore accrue de 1 million à Paris, et de 3 millions dans les départements, ce qui la porte à 162 millions.

Le portefeuille a encore un peu baissé à Paris; il est descendu de 105 à 103 millions; il s'est relevé dans les succursales, de 144 à 147 millions.

La position des effets arriérés et en souffrance s'améliore à chaque publication; le montant des effets arriérés à recouvrer n'est plus que de 2 millions au lieu de 3; celui des effets en souffrance a baissé de 25 millions à 24.

La circulation des billets de la Banque est remontée de 504 millions à 514; c'est, comme nous le verrons plus loin, la conséquence des nouvelles avances au Trésor; la circulation des billets des succursales a faibli de 71 millions à 70.

Ce que ce compte hebdomadaire offre de plus important, c'est la nouvelle situation du compte du Trésor; une nouvelle avance de 25 millions figure à son débit à valoir sur le nouvel emprunt de 150 millions, et comme il ne reste plus que 14 millions à son crédit, il s'ensuit que le gouvernement a pris, cette semaine, 11 millions à la Banque.

— On calcule que la liquidation commencée des caisses d'épargne et des bons du trésor ne sera pas terminée avant sept ou huit mois.

— En prenant possession de la préfecture de police, M. Ducoux a adressé aux habitants de Paris la proclamation suivante :

En acceptant les fonctions de préfet de police, je ne me suis pas dissimulé l'importance des devoirs que je contractais. Peut-être aurais-je reculé devant le sentiment de mon insuffisance, si je n'avais pensé que, dans les circonstances graves et quelquefois périlleuses au milieu desquelles nous vivons, chaque citoyen se doit à son pays dans la limite des forces et de l'aptitude que Dieu lui a données.

En vous disant, citoyens, ce que j'ai toujours été, ce sera vous apprendre qui je veux toujours être.

J'ai toute ma vie désiré une république assise sur la triple et sainte base de la patrie, de la famille et de la propriété. Un tel gouvernement est, en effet, la plus large consécration de tous les droits, comme la plus sincère garantie de tous les intérêts. Cette république, grande, noble et féconde, je la défendrai avec énergie et persévérance contre ceux qui voudraient la déshonorer par des excès et contre ceux qui chercheraient à l'étouffer dans des embrassements perfides. Avec le suffrage universel pour principe, un gouvernement défie toutes les prétentions; l'insurrection devient un crime de lèse-nation; c'est la révolte de la minorité contre la majorité du pays tout entier. Malheur et honte à ceux qui s'obstineraient à ne pas respecter ces vérités, ils ne seraient pas dignes d'être républicains, et ils trouveraient en moi un adversaire implacable.

Citoyens, il est temps d'oublier nos stériles distinctions de républicains de la veille ou du lendemain, pour nous rappeler que nous devons être républicains du jour. Aujourd'hui la république et la société sont unies par des liens d'une solidarité à jamais indissoluble. Attaquer l'une, c'est vouloir renverser l'autre. Riches et pauvres, patrons et ouvriers, nous avons donc tous le même intérêt à maintenir l'ordre sans lequel il n'y aurait ni confiance, ni crédit, et par conséquent ni commerce ni travail.

Habitants de Paris, vous qui avez été de tout temps les premiers à combattre pour la liberté, et qui êtes encore les premiers à la défendre, permettez-moi d'espérer en votre bienveillante

sympathie. Je vous promets, en échange, une vigilance incessante et une résolution qui ne sait point transiger avec la conscience. Ayons foi dans les destinées du pays; notre union les rendra glorieuses et la liberté sera impérissable.

Vive la République!

Paris, le 21 juillet 1848.

Le représentant du peuple, préfet de police,
DUCOUX.

— La 1^{re} chambre du tribunal, sous la présidence de M. de Belleyme, a rendu aujourd'hui son jugement sur la demande en interdiction formée par M^{me} Mortier contre son mari.

M^e Chaix-d'Est-Ange a donné lecture des enquêtes et des rapports des médecins. Les conclusions de ce rapport, déclarent M. Mortier atteint de monomanie habituelle prenant accidentellement les caractères de la folie furieuse.

Aucun avocat ne s'est présenté pour M. Mortier.

Le tribunal, sur les conclusions conformes de M. Thévenin, substitut, a rendu un jugement qui déclare M. Mortier interdit de l'administration de sa personne et de ses biens.

— On vient d'inscrire en lettres d'or, au-dessus de la porte des hospices des Enfants-Trouvés, rue d'Enfer, ces quatre mots sublimes : Enfants de la Patrie.

— Nous apprenons que les accusés des troubles de Limoges seront jugés à Poitiers. Quelques-uns des principaux inculpés ont déjà choisi des défenseurs parmi les membres de notre barreau.

— Hier, les scellés qui avaient été apposés sur les presses du sieur Schneider, imprimeur du journal la *Liberté*, rue l'Erfurth, ont été levés en vertu d'un mandat du chef du pouvoir exécutif, mais l'interdiction dont a été frappée la *Liberté* n'en est pas moins maintenue.

— Un crédit de 200,000 f. a été ouvert pour dédommager les ayant-droit des dégâts commis dans les journées de février dernier. Le solde, jusqu'au 10 juillet, ne s'élevait qu'à la somme de 167,000 f., et on ne croit pas qu'il y ait des réclamations importantes à faire valoir maintenant sur le crédit alloué.

Le ministre des finances a annoncé à l'assemblée nationale que les prévisions de son prédécesseur sur le budget de 1848 ne s'étaient point réalisées. Au lieu d'un excédant, il se trouve un déficit considérable, parce que la plupart des ressources calculées offrent une différence très-forte avec la réalité.

Ce déficit est de 250 millions... L'emprunt fait à la banque (150 millions) permet néanmoins de ne demander au crédit public qu'un emprunt de 175 à 200 millions pour lequel il a été accordé un décret. Les représentants apprécieront s'il convient d'accorder la somme la plus élevée soit 200 millions qui devront être réalisés dans l'année 1848.

— Une scène déplorable a jeté le trouble, hier soir, dans le quartier Saint-Honoré. Vers les huit heures, un capitaine du 7^e bataillon de la garde mobile, qui était de service au Palais-National, voyant passer sur la place un soldat de sa compagnie, qui depuis cinq jours avait disparu, s'avança pour l'arrêter; mais le soldat, en l'apercevant, prit la fuite. Le capitaine se mit à courir après lui, en criant au voleur. Au détour de la rue de la Bibliothèque, le mobile fit un faux pas, qui le fit trébucher.

Cette circonstance donna la facilité à l'officier de le rejoindre; mais furieux de voir son autorité méconnue, il tira son sabre et en porta deux coups, dont l'un traversa la cuisse du mobile.

Un piquet de gardes nationaux stationnant près de là s'empara de l'officier et le conduisit au commandant du Palais-National, qui a maintenu l'arrestation.

Quant au malheureux mobile, dont la blessure est assez grave, relevé par les soins du commissaire de police du quartier Saint-Honoré, il a été transporté dans un hospice.

— On lit dans l'*Indicateur de la Champagne*, que le 19, un homme offrait, dans un des cabarets de la ville de Rheims, de parier 60 fr. que d'ici au premier août, le général Cavaignac serait assassiné.

Cet homme a été, comme on le pense bien signalé à la police.

N. B. Des lettres particulières nous annoncent à l'instant qu'il a été arrêté.

— On lit dans la *Concorde*, journal de Seine-et-Oise : « Le Bouchet vient d'être le théâtre d'une affreuse catastrophe. Lundi, à quatre heures du soir, une violente explosion a détruit de fond en comble un bâtiment de la poudrière établie dans cette localité où se trouvaient en dépôt environ 1,500 kilogrammes de fulmi-coton, récemment arrivés de Vincennes.

» Quatre jeunes ouvriers qui travaillent dans l'usine ont péri victimes de ce déplorable accident, dont la cause est jusqu'à présent inconnue. »

Les Quatre Réunions.

On lit dans la *Patrie* :

Nous avons dit que les représentants étaient divisés en quatre réunions :

- La réunion de la rue de Poitiers;
- La réunion du Palais-National;
- La réunion de l'Institut;
- La réunion de la rue Castiglione.

Les détails suivants, fort exacts sur l'effectif de chacune de ces réunions, faciliteront l'explication sur le vote relatif à la présidence de l'Assemblée nationale :

La réunion de la rue de Poitiers, présidée par le général Baraguay-d'Hilliers, se compose de 450 à 460 membres, parmi lesquels MM. Basc, Degoussé, un grand nombre de nouveaux députés, et MM. Berryer, de La Rochejacquelein, Dupin aîné, Thiers, Ollivon Barrot, Duvergier de Hauranne, Léon de Malleville, de Falloux, de Larcy, Dufaure, Béchard, Lacrosse, Régnusat, et tous les anciens députés de l'extrême droite, de la gauche, du centre gauche et du tiers-parti.

Bon nombre des représentants de cette réunion assistent aux séances de la réunion de l'Institut et à celle du Palais-National. M. Billault fait partie de cette dernière réunion, et d'anciens députés de la droite s'y rendent également.

On nous cite entre autres M. de Larochejacquelein. On caractérise la nuance politique de la réunion de la rue de Poitiers, de *république tricolore*.

La réunion du Palais-National a pour chefs MM. Ledru-Rollin, Lamartine, Flocon, Trélat, et les membres qui ont appartenu à la haute administration depuis le 24 février jusqu'à la chute de la commission exécutive; c'est la nuance du journal la *Réforme* et la portion tranchée du *National*, elle comprend de 80 à 100 membres.

La réunion de l'Institut a pour président nominal M. Dupont (de l'Eure), et pour chefs effectifs MM. Garnier-Pagès, Fr. Arago, Arm. Marrast et les membres qui ont suivi la fortune de MM. Marie, Garnier-Pagès et Fr. Arago depuis le 24 février jusqu'à ce jour. On nous assure que M. A. Marrast est considéré comme tendant à amener une fusion de la réunion du Palais-National avec la réunion de l'Institut. Cette dernière comprend environ cent membres. La désertion de M. Armand Marrast de la réunion du Palais-National a fortement indisposé ses anciens collègues qui l'avaient fait président de ladite réunion.

La réunion de la rue Castiglione a pour chefs MM. Caussidière, Proudhon, Pierre Leroux, Lagrange, Louis Blanc et le petit nombre de représentants qui avaient pour organe la *Vraie république*.

Cette réunion s'inspire de Georges Sand. Elle compte 30 à 40 membres; elle a été formée par les citoyens Etienne Arago, Barbès et Albert, vers le 10 mai.

Cette réunion s'intitule : *Cercle démocratique et social*.

On nous assure que M. Th. Bac, que la réunion a jugé convenable de porter hier à la présidence de l'Assemblée, n'assiste pas depuis quelque temps aux séances du cercle. MM. X. Durrieu et Frichon s'en sont également séparés; nous assure-t-on. MM. Et. Arago et Caussidière en sont les membres les plus actifs.

Il reste de cinquante à soixante représentants, formant une masse flottante, et qui ne font partie d'aucune réunion. Leurs voix se portent plus habituellement sur les candidats des réunions du Palais-National et de l'Institut.

M. A. Marrast a eu les voix des réunions du Palais-National, de l'Institut, les voix de cent cinquante membres de la réunion de la rue de Poitiers, de la partie flottante, et quelques voix de la réunion de la République rouge. M. Lacrosse a eu les deux tiers des suffrages de la réunion de la rue de Poitiers. Cette réunion aura la majorité dans l'Assemblée quand elle voudra ou saura agir avec ensemble.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 21 juillet.

Discussion d'une proposition tendant à garantir aux travail leurs leur salaire en cas de faillite. Divers orateurs sont entendus, et l'assemblée prononce le renvoi au comité de législation. La séance est levée.

PRESIDENCE DE M. CORBON, V.-P. — Séance du 22 juillet.

A 2 h. 1/4 la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle un rapport de la commission des pétitions.

MM. Rabaud-Larivière et Guérin rendent compte de pétitions sans importance.

Le citoyen G. Sarrut, rapporteur, rend compte des pétitions suivantes :

Le citoyen Delarue, à Bernay-en-Pontbieu (Somme), demande la création, en faveur des simples gardes-forestiers, d'écoles secondaires et intermédiaires.

Renvoi au ministre de l'instruction publique.

Le citoyen Francis développe les réformes à introduire dans l'administration de la justice, pour la rendre réellement gratuite et égale pour tous.

Renvoi au ministre de la justice.

Le citoyen Bouin, régent de mathématiques, à St-Marcelin (Isère), présente son plan sur l'organisation de l'instruction publique et gratuite.

Renvoi au ministre de l'instruction publique.

Le citoyen Rambert, desservant de la Charrière (Deux-Sèvres) demande que les institutrices soient rétribuées.

Renvoi au ministre de l'instruction publique.

M. Leyraud demande et obtient un congé.

M. Avond, autre rapporteur, rend compte des pétitions suivantes :

Le citoyen Barbier, à Paris, demande que le bénéfice de la loi du 20 janvier 1841, sur les sous-officiers de la ligne admis dans la gendarmerie, soit accordé aux anciens militaires. — Ordre du jour.

Le citoyen Bernardel, à Paris, demande que les places de chef ouvrier dans les régiments soient mises au concours. — Ordre du jour.

Le citoyen Bozonier, lieutenant d'état-major des places, en retraite, à Paris, réclame pour les militaires retraités des emplois dans les administrations militaires, ou des bureaux de tabac, ou des greffes de conseil de guerre, etc. — Renvoi au ministre de la guerre.

Le citoyen Laboure, capitaine au 54^e de ligne, à Bayonne, impliqué dans le procès des sous-officiers de la Rochelle, demande que l'interruption de service qu'il a eue de 1822 à 1830, lui soit comptée parmi ses années de service. — Renvoi au ministre de la guerre.

Des élèves de l'école militaire de Saint-Cyr réclament contre le tort que leur font, pour leur avancement dans la carrière militaire, les nombreuses promotions au grade de sous-lieutenants pris dans les sous-officiers. — La commission propose l'ordre du jour.

M. le ministre de la guerre. La démarche des élèves de Saint-Cyr est irrégulière. Elle est contraire aux termes de la loi du 28 juillet 1792. J'ai dû punir ceux qui l'avaient signée.

M. le général Oudinot dépose le rapport sur le projet de décret tendant à admettre à l'hôtel des Invalides les gardes et officiers de la garde mobile blessés dans les journées de juin.

Le citoyen Avond continue son rapport des pétitions.

Un grand nombre de citoyens, à Bourges, demandent le rapport du décret du 28 avril dernier, qui supprime le siège à Bourges de la 15. division militaire.

La commission propose l'ordre du jour.

M. Duplan combat l'ordre du jour. Il demande le renvoi au ministre de la guerre, et au chef du pouvoir exécutif. Il pense que Bourges doit devenir une base défensive du système guerrier de la France.

Le citoyen Charras, sous-secrétaire d'Etat de la guerre, discute au point de vue général la suppression de la quinzième division militaire à Bourges. L'administration a agi dans un but d'économie. Par ces considérations, il appuie les conclusions du rapport.

M. Bouzigue, maire de Bourges, parle dans le même sens que M. Duplan. (Aux voix !)

L'ordre du jour est adopté.

M. le ministre de l'intérieur soumet, 1^o divers projets de décret tendant à autoriser à emprunter et à s'imposer extraordinairement les villes de St Omer et St-Malo.

2^o Un décret ouvrant divers crédits pour nourriture et transports d'armes destinées aux gardes nationaux;

3^o Un autre décret ouvrant un crédit de 620,000 fr. pour transport des condamnés, exercice 1847.

4^o Un décret portant autorisation au département de l'Eure à s'imposer extraordinairement pour achever ses chemins vicinaux;

5^o Enfin, un projet de décret convenu entre les ministres de l'intérieur, des travaux publics et de l'agriculture, ayant pour objet de retrancher du budget des chemins de fer une somme de six millions pour la transporter au budget destiné à l'achèvement des chemins de grande et petite vicinalité.

M. le président informe que le chef du pouvoir exécutif a voulu réformer l'administration de l'hôtel des Invalides, et désiré que deux représentants entrent dans cette administration. En conséquence, l'assemblée sera appelée à désigner ces deux représentants, lundi prochain, dans ses bureaux.

M. le ministre des finances fait un exposé du bilan financier. Il constate que les évaluations du budget rectifié de 1848, présenté par son prédécesseur, ne se réaliseront pas. De nombreux déficits se produisent dans toutes les branches du revenu public. Cependant il ne faut point désespérer des finances de la république. Avec une stricte économie, il est permis d'espérer que le gouvernement fera face à tout.

Mais pour balancer la situation d'un budget en déficit, il est indispensable de faire appel au crédit public. En conséquence, le ministre présente un projet d'emprunt s'élevant à 200 millions pour 1848. Il est convaincu que cet emprunt rendra inutile un nouvel appel, même en 1849.

La séance continue.

Nouvelles locales.

Nous rappelons au public que l'exhibition du premier tableau exposé au Jardin d'Hiver, le *Serment du Jeu de Paume*, par Couderc, aura lieu mercredi.

— On lit dans le *Courrier du Gard* :

« L'aspect que présente la foire de Beaucaire fait espérer que le mouvement des affaires prendra de l'importance avant même l'époque de l'ouverture officielle de ce grand marché.

« On a remarqué, pendant les derniers jours qui viennent de s'écouler, l'arrivée en foire d'un nombre considérable de draperies des fabriques du Midi, soit par la voie du canal, soit par le roulage ordinaire. Les barriques élevées sur le Pré sont louées, en grande partie, mais dans une proportion moindre que l'année dernière.

« Le temps n'est point favorable à l'arrivée dans le port de Beaucaire des navires de mer; toutefois deux de ces navires sont arrêtés à une petite distance de cette ville, attendant un vent favorable pour remonter le Rhône.

« On écrit de Marseille et d'Arles que plusieurs bâtiments ont été obligés de retarder leur départ par suite des vents contraires.

« La vente des toiles peintes, indiennes, rouenneries, et des coutils de toutes qualités, se fait assez bien; les prix sont à peu près les mêmes que ceux de l'année précédente.

« On remarque, toutefois, qu'il se fait peu d'affaires au comptant. »

— Le *Courrier de l'Isère* annonce qu'un artilleur de la garnison de Grenoble s'est brûlé la cervelle, jeudi matin, sur la partie du chemin de ronde qui accède à la porte de Bone. On attribue l'acte de désespoir de ce malheureux à l'impossibilité où il se trouvait de payer une dette d'une cinquantaine de francs.

C'est ce qui a fait prendre de la consistance au bruit qui circulait dans notre ville, qu'une insurrection avait éclaté à Grenoble, et qu'aucune feuille ni lettre particulière n'est venu confirmer.

Départements.

BAS-RHIN. — Quelques troubles ont éclaté à Strasbourg, à l'occasion des mesures prises pour la dissolution de l'atelier communal du Lobsteinwerth.

Une dizaine d'arrestations ont été opérées. Le tambour qui avait marché à la tête de la colonne, un ouvrier qui en était le chef et qui l'avait organisée, plusieurs individus qui ont proféré des injures et des menaces contre des gardes nationaux, ou qui se sont livrés à des voies de fait, ont été saisis et remis à la justice.

Le lendemain, l'atelier a été dissous et l'autorité a suspendu les réunions du club des travailleurs comme un foyer d'attaques et de déclamations contre la République et de menaces contre l'ordre public.

— Ils organisent à Nancy un bataillon mobile de 500 gardes nationaux qui s'engagent à marcher sur Paris si l'ordre y était de nouveau menacé par les anarchistes. Un ordre du jour du colonel de la légion de Nancy porte que pour faire partie de ce demi bataillon de garde mobile et être inscrits sur le contrôle, les citoyens devront être en possession de l'armement, l'équipement et l'habillement complets.

— On s'occupe activement au ministère de l'intérieur du mode de distribution des décorations de la Légion d'Honneur dans les diverses légions de la garde nationale. Plusieurs moyens ont été proposés. Celui qui paraît le plus rationnel et auquel on semble devoir s'arrêter, est la nomination de commissions dans chaque bataillon. Ces commissions, composées de plusieurs membres choisis dans les divers grades, seraient chargées d'examiner les droits de chacun, et de faire des propositions au chef de corps, qui les transmettrait à l'état-major-général. Ce serait sur ces propositions que la commission des récompenses nationales statuerait. On ne connaît pas encore le nombre des décorations qui seront accordées à chaque légion.

On lit dans une correspondance de Paris :

Nous avons donc raison de dire, il y a quelques jours, que M. Marrast aspirait à l'honneur de devenir ministre des affaires étrangères, car on assure qu'il va être nommé ambassadeur de la République française près de S. M. B. Il a voulu prouver à ses destinées diplomatiques par un sérieux apprentissage; il a compris avec ce tact fin et délié que tout le monde lui reconnaît, qu'il n'a pas tout appris dans son cabinet de rédaction du *National*, ni même à l'hôtel-de-Ville. Avant de prendre en main la direction de notre politique extérieure, il éprouve le besoin de se tâter, d'essayer ses forces en se plaçant sur le terrain de la pratique.

(Extraits des Journaux Français et Etrangers.)

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET RONET,

Rue St-côme . 6.